

Réunion publique d'ouverture

Lundi 25 Mars / Fécamp



Olivier GUERIN

Président de la CPDP

Déroulement de la réunion

Présentation du débat public

- Olivier GUERIN, Président de la CPDP

Intervention de la direction générale de l'énergie et du climat (DGEC)

« Le développement des énergies renouvelables en France »

- Julien THOMAS, adjoint au chef du bureau des énergies renouvelables

Questions éventuelles du public

Présentation du projet par le maître d'ouvrage

- Yvon ANDRÉ, président d'EDF EN France et de la société Eoliennes Offshore des Hautes Falaises
- Bertrand ALLANIC, directeur de projet, EDF EN

Questions du public, orales ou écrites

Avis et interventions du public

Le cadre réglementaire du débat public

Deux principaux textes régissent l'organisation d'un débat public :

- La **Convention d'Aarhus** :

Les Etats signataires « garantissent les droits d'accès à l'information sur l'environnement, de participation du public au processus décisionnel (...) en matière d'environnement »

- Le **code de l'environnement** :

«La Commission nationale du débat public (CNDP), autorité administrative indépendante, est chargée de veiller au respect de la participation du public au processus d'élaboration des projets d'aménagement ou d'équipement d'intérêt national »

Les principes du débat public

Le débat public :

- porte sur l'opportunité, les objectifs et les grandes caractéristiques du projet
- se déroule en amont de la décision du maître d'ouvrage

Sous le contrôle de la CNDP, le débat public est préparé et animé par une **commission particulière du débat public (CPDP)** :

- **indépendante**, elle n'a pas de lien avec le maître d'ouvrage ni avec aucune autre partie prenante au projet
- **neutre**, elle ne prend pas position sur le projet

La Commission particulière

La CPDP est composée de:

- Olivier Guérin, Président de la CPDP, magistrat honoraire
- Alain Capmas, ingénieur physicien, membre de la CNDP
- Jean-Paul Escande, médecin universitaire
- Joëlle Fodor, urbaniste
- Dominique Planchon, directrice honoraire au Sénat

Le rôle de la CPDP

La CPDP organise le débat pour permettre au public:

- de s'informer sur le projet, de poser des questions et d'obtenir des réponses
- d'exprimer des avis, critiques et suggestions

Elle veille au respect de **trois principes**:

- **La transparence** : toute l'information est accessible. Le maître d'ouvrage apporte une réponse à toutes les questions posées
- **L'équivalence** : la CPDP garantit à tous le droit de participer et de s'exprimer quels que soient son statut et sa représentativité
- **L'argumentation** : la CPDP veille à ce que l'ensemble des positions exprimées soient argumentées

Le rôle du maître d'ouvrage

La société Eolienne Offshore des Hautes Falaises

- Rédige un **dossier et une synthèse de présentation du projet**
- Présente **le projet et répond aux questions**
- Prend **une décision quant au principe et aux conditions de poursuite du projet**

Le périmètre du débat

Le débat public se déroule du **20 mars 2013 au 20 juillet 2013.**

Il porte sur :

- **L'opportunité du projet**

Faut-il réaliser le projet ?

- **Ses principales thématiques**

Les emplois et la formation professionnelle, les paysages et le tourisme, le temps du chantier, l'environnement et la biodiversité, les pêcheurs, professionnels et usagers de la mer

- **Le raccordement électrique**

La contribution de RTE, Réseau de transport d'électricité

Le débat public

Le public peut **s'informer**, **poser des questions** et **donner son avis**:

- Lors des **réunions publiques**
- Sur le **site Internet www.debatpublic-eolienmer-fecamp.org**
- Au moyen de **contributions écrites**

Les réunions publiques

- **La réunion d'ouverture**, le lundi 25 mars à Fécamp
- **La réunion générale**, le vendredi 12 avril à Saint-Jouin-Bruneval
- **Les réunions thématiques**
 - le samedi 27 avril à Etretat
 - le mardi 14 mai au Havre
 - le vendredi 24 mai à Saint-Pierre en Port
 - le mardi 4 juin à Fécamp
 - le mardi 25 juin à Fécamp
- **La réunion de clôture**, le mercredi 10 juillet à Fécamp

Le débat sur Internet

www.debatpublic-eolienmer-fecamp.org

- Un système de **questions-réponses**
 - Le public pose des questions sur le site
 - La commission veille à ce que le maître d'ouvrage réponde rapidement
- Des **espaces de discussion**
 - Pour poursuivre les débats après les réunions publiques
 - Pour échanger avec les autres internautes

L'expression de tous

- Des **avis et contributions écrites** :
 - Déposés directement sur le site Internet
 - Envoyés à la CPDP
- Des **cahiers d'acteurs**
 - Présentés par des personnes morales
 - Ils apportent un enrichissement au débat

Ils seront **tous diffusés sur le site internet**. Les cahiers d'acteurs seront également **imprimés** et disponibles lors des réunions.

Après le débat

- Dans les **deux mois** qui suivent la clôture du débat :
 - La CPDP rédige **le compte rendu du débat**
 - Le Président de la CNDP en rédige **le bilan**
- Au plus tard **trois mois** après la publication du compte-rendu et du bilan:
 - Le **maître d'ouvrage** (Société Eoliennes Offshore des Hautes Falaises) **publie sa décision sur la suite donnée au projet**

L'organisation de la discussion

Deux temps:

- des questions, orales, 1 mn maximum, ou écrites,
- des avis et interventions, 3 mn maximum

Merci de **vous présenter** et de **ne pas dépasser le temps du chronomètre** pour permettre à tous de s'exprimer dans les mêmes conditions.



Merci de
votre attention



Prochaine réunion publique :

Vendredi 12 avril/
Saint-Jouin-Bruneval

